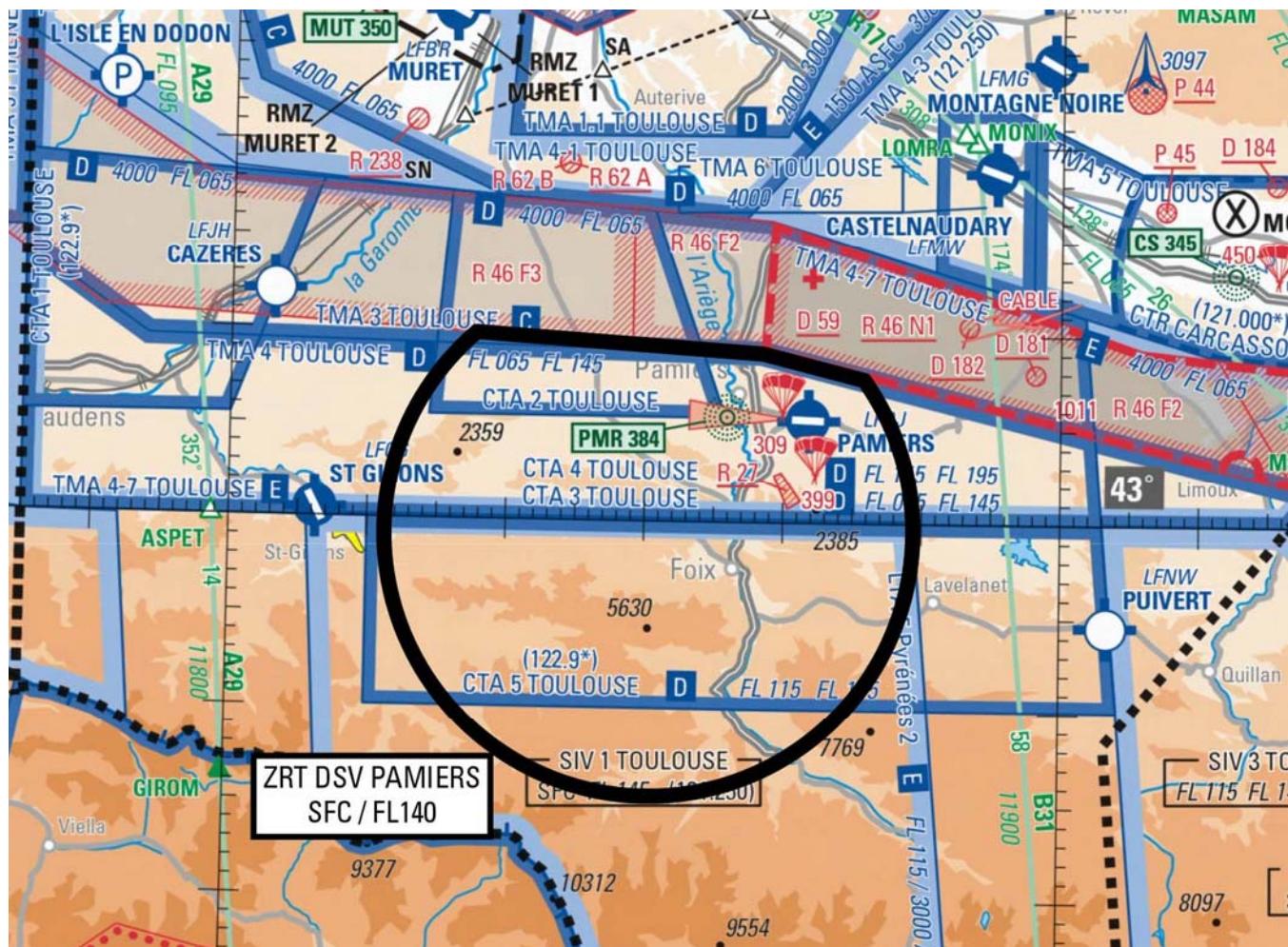


Objet : Crédation d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à PAMIERS pour de la dérive sous voile
En vigueur : Du 19 au 27 octobre 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Pamiers les Pujols LFDJ

ZRT DSV PAMIERS



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022

ACTIVITE

Parachutage avec dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

ZRT DSV PAMIERS activable :

19, 20, 26, 27 : 0800-2130.

Activation des ZRT : 4 créneaux par jour maximum, durée des créneaux 25 minutes.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

TOULOUSE INFO : 121.250 MHz.
PAMIERS AFIS : 118.175 MHz.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

ORGANISME GESTIONNAIRE

DIREX (Directeur de l'exercice).

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès du directeur d'exercice.
- les aéronefs au départ ou à l'arrivée sur PAMIERS les Pujols LFDJ après l'accord de l'AFIS PAMIERS (uniquement pendant les horaires AFIS)

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT DSV PAMIERS****Limites latérales**

43°07'41.00" N,001°45'42.00" E
 arc horaire de 14.00nm de rayon centré sur 42°59'25.00" N,001°30'17.00" E
 43°09'54.00" N,001°17'37.00" E
 43°09'00.00" N,001°38'22.00" E
 43°07'41.00" N,001°45'42.00" E

Limites verticales

SFC / FL140

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La zone LF-R 27 SAINT FELIX DE RIEUTORD ne sera pas activée durant les créneaux d'activation de la ZRT PAMIERS ALPHA.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER

<u>Avant l'exercice :</u>	<u>Pendant l'activité :</u>
Section Technique de l'Armée de Terre : Téléphone : 05 31 54 77 85.	Directeur d'exercice (DIREX) : Téléphone : 06 24 92 78 85.
COMALAT/ Section espaces aériens : Téléphone : 01 73 95 22 83 / 84.	